

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 10

**Présents :** 10

**Votants:** 10

**Séance du 20 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juillet le Conseil Municipal de la commune de Recoules-de-Fumas régulièrement convoqué le 12 juillet 2023, s'est réuni sous la présidence de Christophe SUDRE

**Sont présents:** Christophe SUDRE, Christine MOULIN, Daniel BOUSSUGE, Marianne ROCHET, Marcel ROUZEYRE, Perrine VAILLANT, Christian DELMAS, Jean-François OSTY, Jacques BONNET, Célia BOULARD

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

---

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h30

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Célia BOULARD a été désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Validation du PV de la séance du 9 juin 2023, transmis aux élus le 12 juin 2023, à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

Accompagnement du SDEE à la rénovation énergétique de bâtiments publics

**Questions diverses**

**Objet : Accompagnement du SDEE à la rénovation énergétique de bâtiments publics - DE 2023 22**

M. le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la rénovation énergétique des bâtiments existants est aujourd'hui une priorité nationale, il indique que la rénovation énergétique participe à l'entretien et la mise en valeur du patrimoine de la collectivité. Elle présente aussi un intérêt financier car elle est source d'économies de fonctionnement.

Dans le cadre du programme national ACTEE (Action des Collectivités Territoriale pour l'Efficacité Énergétique), le SDEE est lauréat de différents Appel à Projets lui permettant de soutenir les communes et communautés de communes lozériennes dans leurs projets de rénovation énergétique.

L'offre d'accompagnement proposée par le SDEE 48 comprend deux phases :

- La première concerne la réalisation d'une étude de faisabilité énergétique basée sur un audit énergétique, véritable outil d'aide à la décision en offrant une vision claire sur les investissements à réaliser, les économies générées et les financements mobilisables.
- La seconde correspond à un accompagnement à la réalisation du projet (rédaction du cahier des charges, assistance à maîtrise d'ouvrage, montage des dossiers de demandes de financement, suivi de l'opération).

Les audits énergétiques réalisés concernent le bâti des collectivités lozériennes et consistent en une étude approfondie du bâti, ainsi que des différents postes consommateur d'énergie.

L'audit est un outil d'aide à la décision qui vise à fournir aux collectivités gestionnaires des bâtiments une proposition chiffrée et argumentée de programmes de travaux, afin de leur permettre de décider d'actions et investissements appropriés.

Chaque collectivité, au vu des résultats de l'audit réalisé, décide seule des suites à donner aux recommandations. Il s'agit d'une mission de conseil, d'accompagnement et non de maîtrise

d'œuvre. La collectivité garde la totale maîtrise des travaux et des décisions à prendre, dont elle reste seule responsable.

Dans le cadre de l'élaboration de cette opération, les modalités d'intervention (administratives, techniques et financières) sont exposées dans la convention ci-jointe.

La liste des bâtiments audités est définie d'un commun accord avec le SDEE.

Les études de faisabilité réalisées dans le cadre de cette convention seront financées par le SDEE 48 à hauteur de 80% pour le premier bâtiment.

Pour les bâtiments supplémentaires et uniquement pour les communes rurales, la contribution du SDEE sera de 30% par bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants ;

**Approuve** les conditions techniques, administratives et financières de la convention ci-annexée, relative à un accompagnement du SDEE 48 à la rénovation énergétique de bâtiments publics ;

**Sollicite** la réalisation d'un audit énergétique pour le bâtiment suivant :

- Mairie et salle polyvalente – 2 route du pont du sucre

**Autorise M.** le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention susvisée.

Vote pour : 10

Vote contre : 0

### **Questions et informations diverses :**

Compte rendu de la réunion du 12 juillet 2023 : l'entreprise JPEE a présentée l'avancement du projet éolien sur la commune (présentation envoyée aux conseillers).

Compte rendu de la réunion du 13 juillet sur les énergies renouvelables ( présentation envoyée aux conseillers)

Lors de cette réunion il a été soulevé la communication entre élus et gendarmerie, il existe un référent de sécurité pour chaque maire. Il faut se renseigner directement auprès de la gendarmerie pour connaître le référent de la commune.

Présentation du devis de Loginfo pour la maintenance du matériel informatique et la mise en place d'un système de sécurité pour 74€HT/mois. Ce contrat est approuvé par le conseil municipal.

Demande de participation au Téléthon ; pas de proposition.

Demande de cotisation de la fondation du patrimoine ; le conseil ne souhaite pas adhérer.

Présentation des travaux sur

La mise à jour du tableau de voirie pour faire réviser les longueurs par Lozère Ingénierie.

La nomination de rue pour réaliser l'adressage.

La séance est levée à 23h.

Le Maire,  
Monsieur Christophe SUDRE



La secrétaire de séance,  
Madame Célia BOULARD

